

AgH PRO



1. Identification

NOM DU PRODUIT : AgH PRO

AUTRE MOYEN D'IDENTIFICATION : AgH PRO

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

UTILISATION RECOMMANDÉE : Nettoyant professionnel pour l'agriculture et l'horticulture

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Pour les usines alimentaires, l'utilisation industrielle et institutionnelle uniquement

Fiche de données de sécurité Fournisseur

Pace Solutions Corp.
#142 - 766 Cliveden Place
Delta, C.-B., V3M 6C7, Canada

TÉLÉPHONE : (800) 799-6211 SITE WEB : pacesolutions.com

E-MAIL : info@pacesolutions.com

Numéros de téléphone d'urgence

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24 :

Transport d'urgence : Canutec 613-996-6666

Services d'intervention d'urgence : Chemtrec 800-424-9300

2. Identification du ou des dangers



| Classification | Catégorie de danger |
|--|---------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |

Présentation de l'urgence :

Attention

Mentions de danger :

- + H315 Provoque une irritation cutanée.
- + H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Prévention

- + P264 Se laver les mains et toute zone affectée soigneusement après manipulation.
- + P280 Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention

- + P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- + P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- + P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- + P332 + P337 + P317 En cas d'irritation cutanée ou l'irritation des yeux persiste: Demander une aide médicale.

Conseils de prudence - Stockage

- + Non réglementé. Stocker dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé. Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Élimination

- + Non réglementé. Éliminer le produit par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

3. Composition/ information sur les composants

| Nom chimique | Common Name and Synonyms | Numéro CAS | Poids (%) |
|-----------------------|--------------------------|--|-----------|
| Ingrédient exclusif 1 | Alcool éthoxylé #1 | Propriétaire Numéro LCRMD 03329320 | |
| Ingrédient exclusif 2 | Alcool éthoxylé #2 | Date d'octroi 2022-09-16 | |
| Ingrédient exclusif 3 | Sel de métal alcalin #1 | Propriétaire Numéro LCRMD 03492636 | |
| Ingrédient exclusif 4 | Sel de métal alcalin #1 | Date de dépôt 2022-11-28 | |

4. Premiers soins

Description des mesures de premiers secours nécessaires, par voie d'exposition (inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux)

CONTACT AVEC LA PEAU : Une attention médicale immédiate n'est pas requise. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes tout en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation cutanée persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles de contact et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

INHALATION : Une attention médicale immédiate n'est pas requise. Transporter à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de poussières ou de produits de décomposition. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

INGESTION : Une attention médicale immédiate n'est pas requise. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Appelez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur ou gêne dans l'œil ou les yeux touchés, sensation intense de brûlure ou de picotement. Rougeur et larmolement excessif ou yeux larmoyants.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Douleur intense ou inconfort extrême. Aggravation continue des symptômes, déficience ou perte de vision.

5. Mesures en cas d'incendie

MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIÉ : Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée (brouillard) et mousse résistante à l'alcool.

MOYEN D'EXTINCTION INAPPROPRIÉ : N'utilisez pas de jet d'eau solide car il pourrait disperser et propager le feu.

DANGERS SPÉCIFIQUES DÉCOULANT DU PRODUIT CHIMIQUE : Les produits décomposés pourraient être nocifs s'ils sont inhalés.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS : Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Il est possible de générer de l'hydrogène gazeux après un contact prolongé avec certains métaux, comme le zinc.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX À LA SUITE DE LA COMBUSTION : Aucun connu.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles et équipement de protection
Ne respirez pas les brouillards ou les gouttelettes. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Procédures d'urgence

Évacuer le personnel inutile et non protégé vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart et en amont du déversement/de la fuite.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
MÉTHODES DE CONFINEMENT : Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : Porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes étanches ou un écran de protection faciale, une combinaison et des bottes. Pour le produit concentré, non dilué et non neutralisé, prendre des précautions pour empêcher son entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter de jeter le produit dans les eaux de surface ou les égouts pluviaux. Absorbent tout le liquide à l'aide de tampons anti-éclaboussures ou de matériaux absorbants, et placez les tampons/matériaux utilisés dans une poubelle correctement étiquetée. Jetez les tampons/matériaux conformément aux réglementations locales sur les déchets dangereux.

Une fois le déversement contenu, rincez abondamment la surface de plancher touchée avec une grande quantité d'eau. Aucune méthode d'élimination particulière n'est requise pour les produits dilués, sauf qu'elle doit être conforme aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Utiliser une bonne hygiène industrielle. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit. Portez des gants résistants aux produits chimiques. Porter des lunettes étanches ou un écran de protection faciale en cas de risque d'éclaboussures. Évitez de respirer les gouttelettes/brouillards.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il ne sert pas. Tenir hors de portée des enfants. Évitez l'humidité, la chaleur ou la lumière du soleil. Conserver à des températures inférieures à 30 °C et supérieures à 5 °C.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Non réglementé.

Contrôles techniques appropriés

Douches d'urgence, douches oculaires et systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE : Lunettes de sécurité à fermeture hermétique ou écran de protection faciale en cas de risque d'éclaboussures.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS : Gants résistants aux produits chimiques.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

HYGIÈNE GÉNÉRALE : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Un nettoyage régulier du matériel, de la zone de travail et des vêtements est recommandé.

9. Propriétés physiques et chimiques

| Propriétés | Valeurs |
|---|-----------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Clair, incolore |
| Odeur | Inodore. Aucun parfum ajouté. |
| Seuil d'odeur | Pas d'information disponible |
| pH | 12,5-13,5 |
| Densité spécifique | 1,021 @ 20 °C |
| Viscosité | Mince comme de l'eau. |
| Point de fusion/point de congélation | >0 °C approximativement. |
| Point d'éclair | Non inflammable, non volatil. |
| Point d'ébullition/plage d'ébullition | 100 °C approximativement. |
| Taux d'évaporation | Similaire à l'eau. |
| Inflammabilité | Non inflammable, non combustible. |
| Limite supérieure d'inflammabilité dans l'air | Non inflammable. Pas explosif. |
| Limite inférieure d'inflammabilité dans l'air | Non inflammable. Pas explosif. |
| Pression de vapeur | N'est pas applicable. |
| Densité de vapeur | N'est pas applicable. |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Faible ou proche de zéro. |
| Température d'auto-inflammation | Non inflammable, non volatil. |
| Température de décomposition | >100°C. |
| COVs% | Devrait être de 0 %. |

10. Stabilité et réactivité

RÉACTIVITÉ : Aucune connue.

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales de stockage.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 30 °C et inférieures à 5 °C.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Peroxydes et acides. Il est possible de générer de l'hydrogène gazeux après un contact prolongé avec certains métaux, comme le zinc.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX RÉSULTANT DU STOCKAGE, DE L'UTILISATION ET DU CHAUFFAGE : Ne devrait pas se décomposer dans des conditions normales d'utilisation/ de stockage.

11. Donnée toxicologiques

Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

| Orale LD ₅₀ | Cutanée LD ₅₀ | Inhalation LC ₅₀ |
|------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Pas de données | Pas de données | Pas de données |

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact cutané, contact oculaire et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

INHALATION : Peut provoquer une légère irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX : Pourrait provoquer une irritation grave.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque une irritation.

INGESTION : Peut provoquer un léger inconfort.

Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

SENSIBILISATION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

RISQUE D'ASPIRATION : Les données disponibles n'indiquent aucun risque potentiel.

12. Donnée écologiques

Ecotoxicité

L'impact environnemental de ce produit n'a pas été entièrement étudié.

Persistance et dégradabilité

Devrait être lisiblement biodégradable.

Bioaccumulation

Ne devrait pas se bioaccumuler.

13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets de résidus/produits non utilisés

Éliminer les déchets des résidus conformément aux exigences provinciales. Pour plus d'informations sur l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.

Recyclage

Les emballages sont fabriqués à partir de plastique HDPE (polyéthylène haute densité) largement recyclable.

14. Informations relatives au transport

Transport canadien des marchandises dangereuses

Non réglementé.

Informations supplémentaires

QUANTITÉ LIMITE D'EXPLOSIFS ET INDICE DE QUANTITÉ LIMITÉE : Non réglementé.

INDICE VÉHICULE ROUTIER DE PASSAGERS OU VÉHICULE OU FERROVIAIRE DE PASSAGERS : Non réglementé.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Non considéré comme un polluant marin selon le Règlement canadien sur le TMD, annexe III.

TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC : Sans objet pour le produit tel qu'il est livré.

PRÉCAUTIONS SPÉCIALES : Aucune connue.

15. Informations sur la réglementation

International Inventories

TSCA: Conforme LIS/ LES: Conforme

INRP : Aucun des composants n'est répertorié.

Produit: AgH PRO

16. Autres informations

Liste d'acronymes

| | |
|---------------------|--|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CFR | Code of Federal Regulations (Code des Règlements Fédéraux) |
| CE50 (EC50) | Concentration efficace médiane (Half maximal effective concentration) |
| CEr50 (ErC50) | CE50 en termes de réduction du taux de croissance |
| CIRC (IARC) | Centre international de recherche sur le cancer (International Agency for Research on Cancer) |
| CL50 (LC50) | Concentration létale médiane, 50% |
| COVs (VOCs) | Composés organiques volatils (Volatile Organic Compounds) |
| DIN | Azote inorganique dissous (Dissolved inorganic nitrogen) |
| DIVS (IDLH) | Danger immédiat pour la vie ou la santé (Immediately Dangerous to Life or Health) |
| DL50 (LD50) | Dose létale médiane, 50% |
| ETA (ATE) | Estimation de la toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate) |
| FDS (SDS) | Fiches de données de sécurité (Safety Data Sheets) |
| INRP (NPRI) | Inventaire national des rejets de polluants (National Pollutant Release Inventory) |
| ISO | Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization) |
| iTE | Inherently Toxic to the Environment (substances à toxicité intrinsèque pour l'environnement) |
| KOE (POW) | Coefficient de partage Octanol : Eau (Partition Coefficient Octanol: Water) |
| LIS/ LES (DSL/NDSL) | Domestic Substances List/ Non-domestic Substance List (Domestic Substances List/ Non-domestic Substance List) |
| MSHA | Mine Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé dans les mines) |
| NIOSH | The National Institute for Occupational Safety and Health (L'Institut national pour la sécurité et la santé au travail) |
| N.S.A. (N.O.S.) | Non spécifié par ailleurs (Not Otherwise Specified) |
| NOEL (NOEC) | La dose sans effet observable |
| NOEC | NOEL en termes de réduction du taux de croissance |
| NTP | National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OHSA | Occupational Health and Safety Regulation (Règlement sur la santé et la sécurité au travail) |
| ONU (UN) | Organisation des Nations-Unies (United Nations) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle) |
| P (C) | Plafond - La limite d'exposition maximale (Ceiling Limit - The maximum exposure limit) |
| PBT | Persistent, Bioaccumulative and Toxic (persistant, bio-accumulable et toxique) |
| PEL | Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible) |
| PNOC | Particulates not otherwise classified (Particules non classées ailleurs) |
| PMCC | Pensky-Martens Closed Cup (Coupelle fermée de Pensky-Martens) |
| REL | Recommended Exposure Limit (Limite d'exposition recommandée) |
| RP | Une substance dont la recirculation est prohibée conformément (D. 885-2001, a. 108.) |
| SIMDUT (WHMIS) | Système d'Information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System) |
| S/O (N/A) | Sans objet (Not Applicable) |
| STEL | Short-Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) |
| TMD (TDG) | Transport des marchandises dangereuses (Transportation of Dangerous Goods) |
| TSCA | Toxic Substances Control Act Chemical Substance (Loi sur le contrôle des substances toxiques Substance chimique) |
| TWA | Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) |
| VECD | Valeur d'Exposition De Courte Durée |
| VEMP | Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée |
| VLE (TLV) | Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value) |
| WEL | Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition sur le lieu de travail) |
| WEEL | Workplace Environmental Exposure Limit (Limite d'exposition environnementale sur le lieu de travail) |

Préparé par : Département de la réglementation

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte.

Date de publication 01-août-2024

Date de révision 03-mars-2025